

PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS, ELEVES, ETUDIANTS ET DOCTORANTS

AUX 3 CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

Vu la décision n°3/2016/Direction/SAJ portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP,

Vu la décision n°4/2016/Direction/SAJ portant mise en place du bureau de vote,

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 24 mars 2016,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil scientifique	Conseil des formations
Enseignants chercheurs ayant rang de Professeurs d'université ou personnels assimilés (1)	Denis Zmirou (titulaire) / Michel Samson (suppléant)	Karine Gallopel-Morvan Barbara Le Bot Claude Martin	
Enseignants chercheurs titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches (2)	Jean-Baptiste Combes (titulaire) / François-Xavier Schweyer (suppléant)	Pierre Le Cann	Laurent Madec
Autres personnels d'enseignement et de recherche (3)		Christophe Barlet Roland Ollivier	Cindy Padilla
Personnels ingénieurs administratifs, techniques, sociaux et de service (4)	Christophe Le Rat (titulaire) / Catherine Pitault-Cossonnière (suppléante)		Regine Ducos
Ingénieurs et personnels techniques de recherche (5)		Virginie Muniglia Frédérique Quidu	
Etudiants préparant un doctorat (6)		Alexis Grandcoin Jonathan Roux	
Elèves fonctionnaires (7)	Jeremy Chambraud-Susini (titulaire) / Flore Moitsinga (suppléante)		Christine Campier-Halley
Autres étudiants (8)	Guillaume Rall (titulaire) / Fanchon Ginisty (suppléante)		Frédérique Caroff Karson

ARTICLE 2

DECIDE qu'il convient de procéder à l'organisation d'un 2nd tour, dans les conditions fixées par la décision n°3/2016/Direction/SAJ portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP, afin de pourvoir au sein :

Du Conseil d'administration :

- Collèges 2 et 3 : **2 sièges**
- Collège 7 : **1 siège**

Du Conseil Scientifique :

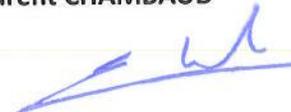
- Collège 2 : **1 siège**

ARTICLE 3

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 24 mars 2016

Laurent CHAMBAUD


Directeur de l'EHESP